

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2009

---

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT  
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 43

présenté par  
M. Manscour, M. Letchimy, M. Tourtelier, M. Brottes  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 41**

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« *a bis*) Intensifier, à l'aide des différents dispositifs d'emplois d'insertion, le tri sélectif de déchets spéciaux (piles, plastiques, ordinateurs, télévisions, vidéos), en concevant des programmes de récupération de ces déchets directement auprès des ménages. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vient renforcer les dispositifs de récupération de déchets spéciaux en vue d'intensifier le recyclage et montrer des opportunités d'emplois d'insertion dans ces nouvelles filières.